



SCSP: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPÉCIALE



CHAMPS D'ACTION

- La Société en commandite Spéciale, ou SCSp, a été introduite par la loi du 12 juillet 2013 et se veut l'équivalent luxembourgeois des Limited Partnership anglo-saxons. La SCSp est une société qui n'a pas de personnalité juridique et qui est transparente d'un point de vue fiscal.
- La SCSp est constituée sous une forme contractuelle (acte notarié ou acte privé), signée par un ou plusieurs associés commandités ayant une responsabilité conjointe et solidaire pour toutes les obligations de la société et un ou plusieurs associés commanditaires ayant une responsabilité limitée à leurs apports.
- Une grande souplesse est laissée pour la rédaction du « contrat social » permettant ainsi d'adapter les règles de fonctionnement et les modalités de distribution aux objectifs des porteurs de parts d'intérêts.
- La SCSp peut également être utilisée comme fonds d'investissement régulé (FIS, SICAR, FIAR) soumis aux règles applicables aux structures correspondantes.



RÉGIME FISCAL

- La SCSp est une entité **fiscalement transparente** pour les besoins de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt fortune luxembourgeois.
- Les profits de la SCSp peuvent cependant être soumis à l'ICC si la SCSp exerce ou est considérée comme exerçant une activité commerciale. Dans ce cas, les actionnaires commanditaires non-résidents peuvent être considérés comme ayant un établissement stable au Luxembourg et être soumis à l'impôt luxembourgeois (personne physique ou société) sur la quote part de participation aux bénéfices.
- Une SCSp est traitée comme une entreprise commerciale pour les besoins de l'ICC dans les deux circonstances suivantes:
 - Si un actionnaire commandité est une société luxembourgeoise de capitaux détenant au moins 5% des parts de la SCSp
 - Si la SCSp exerce une activité commerciale qui s'oppose à une activité de gestion de patrimoine privé.



EXPERTISES

- > **Nécessité d'étudier l'impact des directives européennes** (i.e. DAC 6 et ATAD3) sur les organigrammes complexes de sociétés. **La compliance fiscale et la substance** des véhicules utilisés sont au centre de nos réflexions.
- > La SCSp peut être utilisée comme véhicule permettant de mettre en place des **règles de gouvernance** particulières pour les actifs d'une même famille
- > En fonction du pays de résidence des **bénéficiaires effectifs**, le traitement fiscal peut être différent.
- > Le Luxembourg dispose d'une grande diversité de structures diverses permettant de couvrir l'ensemble des demandes et besoins d'une clientèle internationale. Ces structures peuvent être regroupées en trois grandes catégories :
 - Régulées (FIS, SICAR)
 - Supervisées (RAIF)
 - Non régulées (SCSp, SOPARFI, SPF)

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild. Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés